

# Northquest Ltd. Soumission concernant le Plan provisoire d'aménagement du Nunavut 2016



  
nordgold  
more than gold

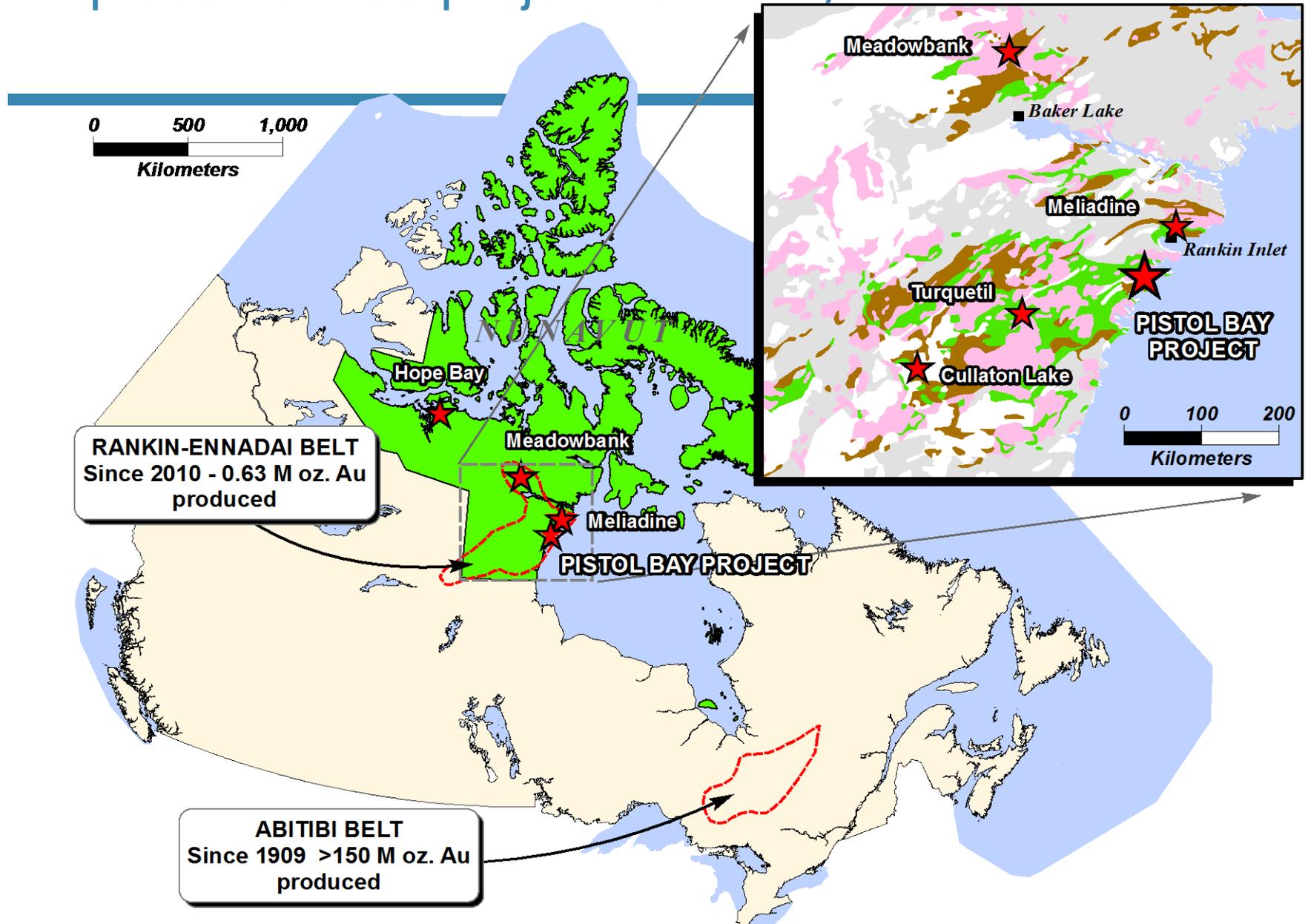
Mars 2017

# Northquest Ltd. - À propos de Northquest :

---

- Incorporé le 18 mars 2008
- Une filiale en propriété exclusive de Nordgold SE
- Un projet d'exploration aurifère – le projet Pistol Bay, au Nunavut

# Emplacement du projet Pistol Bay



# PPAN 2016 – Inquiétudes de Northquest

---

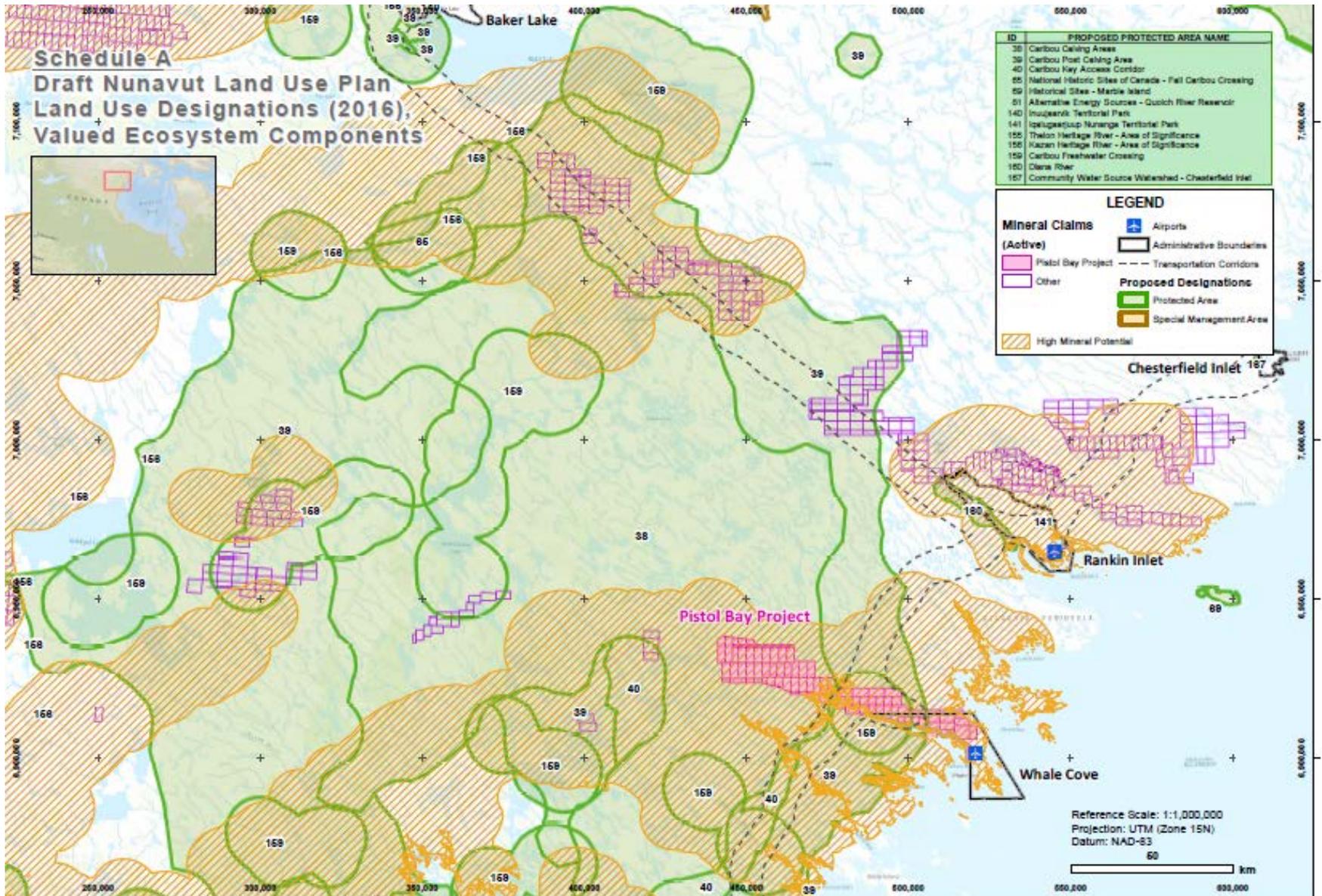
- Utilise une approche prohibitive sur de larges lopins de terre
- Ne reconnaît pas les droits statutaires des détenteurs existants de claims miniers
- Aura un impact négatif immédiat et à long terme sur le développement économique au Nunavut

# Approche prohibitive

---

- Les principes d'aménagement du territoire du Nunavut établis par l'ARTN n'ont pas été observés au sein du PPAN.
- De larges lopins de terre sont désignés comme **Aires Protégées** et plusieurs de ces aires correspondent à des zones à haut potentiel minéral.
- Comparativement, peu de terres sont désignées comme **Zones Spéciales de Gestion**.
- Les Zones Spéciales de Gestion procurent une meilleure flexibilité dans la gestion des zones d'importance écologique ou culturelle. L'utilisation des Zones Spéciales de Gestion a été recommandée par le GN et les OID.
- Les Aires Protégées ne favorisent pas l'équilibre entre les intérêts concurrents et devraient être envisagées seulement lorsqu'il est démontré que les Zones Spéciales de Gestion n'offrent pas une protection adéquate des composantes socio-économiques ou environnementales.

# Claims de Pistol Bay, Aires Protégées, zones à potentiel minéral



# Systeme de libre accès

---

- Le système de « libre accès » devient un système de « concession » ou de « licences » des tenures de minerai
- Le libre accès est une norme en Amérique du Nord et dans plusieurs autres pays
- Le Plan provisoire éloignerait également dans les faits les tenures de droits miniers des gouvernements démocratiquement élus et organismes de réglementation pour les remettre entre les mains de la Commission d'aménagement, non élue par la population.
- Le cadre réglementaire rigoureux existant et les obligations de consultation associées procurent déjà une protection

# Les droits des détenteurs actuels de tenure minérale

---

- Accord sur les revendications territoriales – Le Chapitre 11 reflète les principes d'aménagement du territoire établis visant à équilibrer les droits, intérêts, objectifs concurrents et les utilisations actuelles et futures des terres, en prenant en considération et en reflétant l'histoire, la géographie, la culture et les traditions uniques du Nunavut, et des Inuits en particulier.
- L'article 58 de la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut stipule que les droits et intérêts existants doivent être pris en compte lors du processus d'aménagement
- Le PPAN stipule que seul un stade avancé d'un projet minier est protégé par la « clause d'antériorité »
- Le résultat est d'éliminer toute certitude que les explorations initiales et/ou les investissements de développement d'une entreprise peuvent progresser

# Un impact négatif sur le secteur des ressources

---

- Le domaine minier est l'une des industries les plus importantes du secteur privé au Nunavut
- Les dépenses d'exploration au Nunavut sont en hausse
  - 158M\$ en 2014
  - 203M\$ en 2015
- Le domaine minier est une industrie qui demande énormément d'investissement, particulièrement dans les régions éloignées
- L'incertitude quant à la capacité de mettre en valeur un projet fera en sorte que les compagnies minières déplaceront leurs capitaux limités vers d'autres régions

# Impact sur Northquest

---

- La majeure partie du bloc de claims actuel de Pistol Bay se retrouve au sein d'une Aire Protégée proposée
- Pistol Bay en est au stade d'exploration et le PPAN n'amène aucune certitude possible quant à la progression éventuelle vers le stade suivant
- L'investissement actuel de 22M\$ est en péril

# Recommandations

---

- L'affectation du sol du PPAN devrait être révisée afin d'apporter un meilleur équilibre entre la préservation et la mise en valeur
- Les claims et baux miniers enregistrés existants devraient pouvoir profiter de la clause d'antériorité de l'application des projets étape par étape des Aires Protégées
- Les détenteurs de droits miniers existants continueront d'être soumis aux cadres réglementaires et environnementaux rigoureux déjà en place.

# Northquest Ltd. Soumission concernant le Plan provisoire d'aménagement du Nunavut 2016



  
**nordgold**  
more than gold

Mars 2017